

**Déclaration de responsabilité de la direction
Office national du film**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2011 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les résultats réels pour les exercices financiers mentionnés dans la documentation financière jointe pourront être différents de l'information présentée et les variations peuvent être estimables.

Les états financiers prospectifs de l'Office national du film n'ont pas été audités.

Luisa Frate, CA
Directrice générale
Finances, opérations et technologie
Montréal, Canada

Tom Perlmutter
Commissaire du gouvernement
à la cinématographie
Montréal, Canada

7 mai 2012

7 mai 2012

Date

Date

OFFICE NATIONAL DU FILM
États financiers prospectifs (non audité)
États des résultats
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers)

	2013	2012
Charges		
(note 7a)		
Programmation anglaise		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	22 710 \$	22 678 \$
Production commanditée et prévente	400	90
	<u>23 110</u>	<u>22 768</u>
Programmation française		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	16 816	16 627
Production commanditée et prévente	476	856
	<u>17 292</u>	<u>17 483</u>
Distribution	6 662	6 762
Marketing, accessibilité et rayonnement	14 093	13 553
Développement et applications numériques	5 272	4 369
Services internes	9 435	9 383
	<u>35 462</u>	<u>34 067</u>
Total des charges	<u>75 864</u>	<u>74 318</u>
Revenus		
(note 7b)		
Institutionnel et éducatif	2 900	2 057
Production commandités et préventes	876	946
Télévision	750	1 255
Consommateur	730	502
Plans d'archives	500	460
Divers	472	591
Salles	120	110
	<u>6 348</u>	<u>5 921</u>
Coût de fonctionnement net	<u>69 516 \$</u>	<u>68 397 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

L'Office national du film a été créé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'Office national du film (« Office ») est un organisme culturel mentionné à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'ONF est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- ◆ produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- ◆ représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale liée à des films cinématographiques réalisés pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- ◆ faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- ◆ conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques;
- ◆ remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans de l'Office qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- a) Les activités de l'Office resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.
- b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise et sur les orientations

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

- futures de l'ONF ayant trait au passage au numérique. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
 - d) L'information estimative pour 2012-2013 se fonde sur les crédits parlementaires accordés à l'Office national du film pour son budget de 2012-2013.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2011.

3. VARIATIONS ET ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2011-2012 et pour l'exercice 2012-2013, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états, l'Office a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs liés au passage au numérique par l'ONF qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- b) La conjoncture économique, les tendances du marché et les nouveaux modèles d'affaires peuvent avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des montants à recevoir.
- c) Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la délivrance du rapport auront un effet sur la valeur actualisée nette des contrats de location-acquisition.
- d) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités) [en milliers de dollars]

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, l'Office ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, sauf pour les indemnités de vacances et les indemnités de départ qui se fondent sur l'estimation qu'en fait la direction et non sur des estimations actuarielles.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Crédits parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et des crédits parlementaires votés annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

L'Office est aussi financé en partie par des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces crédits sont votés annuellement pour renflouer le Fonds renouvelable des charges d'exploitation admissibles et des acquisitions nettes d'immobilisations. La base sur laquelle les crédits sont consentis à l'Office ne correspond pas aux principes comptables utilisés dans la préparation des états financiers, car ces crédits sont principalement fondés sur les besoins de trésorerie. En conséquence, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. Le rapprochement des deux méthodes de présentation est fait à la note 5.

Charges

Toutes les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

- ◆ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

Production de films et autres formes de présentations visuelles

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats comme suit :

Programme de l'Office

Tous les coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

Production commanditée et prévente

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

Revenus

Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ◆ Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.
- ◆ Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.
- ◆ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour l'Office. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de l'Office sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. L'Office n'est pas tenu à l'heure actuelle de

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités) [en milliers de dollars]

verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel qu'il est prévu par les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que les années de service et le statut de l'employé pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ.

Immobilisations

Toutes les immobilisations et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins cinq mille dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

◆ Équipement technique	de 4 à 10 ans
◆ Logiciels et équipement informatique	de 5 à 10 ans
◆ Mobilier, équipement de bureau et autre	de 5 à 10 ans
◆ Améliorations locatives	durée des baux

L'Office détient une collection de près de vingt mille œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations détenues par l'Office et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

5. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Office diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	2013	2012
Coût de fonctionnement net	69 516 \$	68 397 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Gain (perte) sur aliénation des immobilisations	-	(32)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	(150)	1 062
Amortissement des immobilisations	(2 661)	(3 132)
	(2 811)	(2 102)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations	1 166	1 845
Paiements sur l'obligation découlant de contrats de location-acquisition	389	389
	1 555	2 234
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>68 260 \$</u>	<u>68 529 \$</u>

- b) Crédits fournis et utilisés

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

	2013	2012
Crédit 70 – Budget principal des dépenses	66 782 \$	66 782 \$
Budget supplémentaire des dépenses	1 978	2 747
Report de fonds autorisé	(500)	(1 000)
	<hr/>	<hr/>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>68 260 \$</u>	<u>68 529 \$</u>

Ce tableau tient compte de la révision des dépenses prévues en 2011-2012 selon tous les crédits fournis.

6. INDEMNITÉS DE DÉPART

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de services et du salaire en fin d'emploi. Ce régime n'est pas capitalisé d'avance, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. Au 31 mars 2013, les renseignements utiles à ce régime sont les suivants :

	2013	2012
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	2 792 \$	3 853 \$
Charges pour l'exercice	989	(310)
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(839)</u>	<u>(751)</u>
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	<u>2 942 \$</u>	<u>2 792 \$</u>

Les montants prévus ne tiennent pas compte des incidences possibles découlant des modifications apportées aux conventions collectives.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

7. CHARGES ET REVENUS

7a) Charges

	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	39 640 \$	39 062 \$
Services professionnels et spéciaux	11 466	11 065
Location	8 361	8 098
Transport et communication	3 234	3 142
Amortissement des immobilisations	2 661	3 132
Participation en espèces dans les coproductions	2 378	2 349
Matériel et fournitures	2 365	2 207
Sous-traitance pour la production de films et développement en laboratoire	1 511	1 388
Réparations et entretien	1 320	1 081
Redevances	1 129	1 099
Information	1 095	1 071
Divers	704	592
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	32
	<u>75 864\$</u>	<u>74 318 \$</u>

7b) Revenus

	2013	2012
Copies de films	2 269 \$	1 979 \$
Redevances	2 231	1 945
Production commanditée et prévente	876	946
Plans d'archives	500	460
Divers	<u>472</u>	<u>591</u>
	<u>6 348 \$</u>	<u>5 921 \$</u>

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

9. PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et autres sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec des entités dans le cours normal de ces activités et selon des modalités commerciales normales. Jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2013, l'Office loue des locaux du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) pour un montant de 6 867 \$ (2012 - 7 001 \$).

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats. L'Office reçoit également gratuitement les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général.